

Département
du
Pas-de-Calais

Arrondissement
d'Arras

Canton
de Dainville

Séance
Du
29 juin 2020

N° 20200629F11

OBJET

Tarifs
LOCATION
SALLES
COMMUNALES

COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni EN MAIRIE ANNEXE au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 18 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Laurent CARON, Carole ROUX, Sylvie GOZET, Éric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Daniel BRACHET, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Patricia VAAST, Joël WOZNIK, Nadine HERY, Betty LAURENT, Marie-Hélène BASTIEN, Josiane DUFRESNE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, René VANDERBERGHE, Valérie ZAPLATA, Jean-Michel CAMPAGNE, Bincymol DARRE, Thierry DEMAUBUS, Céline ZUBORA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Philippe FANIEN qui donne procuration à Carole ROUX, Dominique DETOEUF qui donne procuration à William LEMAIRE, Edith LAFLUTTE qui donne procuration à Marie-Hélène MOREL.

Madame Carole ROUX est élue secrétaire.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants :

LOCATION	Habitants Au 01/09/2020	Extérieurs Au 01/09/2020
Salle Gérin ou Pescherie (bas)	100 €	200 €
Arrhes réservation Salle Gérin, et Pescherie	20 €	50 €
Un couvert complet	1€	1€

Une caution de 500 €/ location est réclamée pour les éventuelles dégradations.

Une caution de 100 € est réclamée pour la mise à disposition de matériel (tables, chaises etc...)

Gratuité d'une manifestation par an pour les associations dont le siège social est à Sainte-Catherine (hors cercle de l'amitié pour animation au profit des aînés).

Gratuité pour les réunions associatives ou d'intérêt général.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Pour expédition conforme

Rendu exécutoire
compte tenu de
la publication le 8/7/2020
et de l'envoi en
Préfecture le 8/7/2020



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

- 8 JUL. 2020

ARRIVÉE



Alain VAN GHELDER,
Maire de Sainte-Catherine.